



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX

DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de **Vendredi 04 septembre 2020**

OBJET: Désignation des élus au CHSCT

N°20-35

Président.....Monsieur Denis LOUIS-REGIS
Secrétaire de séance.....Monsieur Raphaël MARTINE

L'AN DEUX MILLE VINGT et le 04 septembre, les membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis sur convocation, à 14 H 30 - salle Emile MAURICE de la Collectivité Territoriale de la Martinique, sur l'ordre du jour suivant :

1. **Délégations du Comité Syndical au Président.**
2. **Délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical.**
3. **Mise en place des commissions.**
4. **Désignation des représentants du PNRM auprès des différentes instances.**
5. **Questions diverses.**

Etaient présents :

CTM :

MM. L. ADENET, B. BIROTA, L. BOUTRIN, F. CATHERINE, F. LORDINOT, D. LOUIS-REGIS, R. MARTINE, – MMES C. BAURAS, K. BERNABE, J. DULYS-PETIT, M-L. LESDEMA, M. PLANTIN, M-F. TOUL,

Communes : –Membres titulaires :

M. C. LARCHER (Anses-d'Arlet), M. A. ALAMELU (Basse-Pointe), M. C. AMABLE (Bellefontaine), M. G. MONSTIN (Carbet), M. A. BIRON (Case-Pilote), M. J. MONFORT (Diamant), M. D. de LEPINE (Ducos), M. E. JEAN-BAPTISTE (Fonds-Saint-Denis), M. J. DOMERGUE (François), M. J-L. GUIZONNE (Grand-Rivière), M. D. DOULIN (Lamentin), M. J-C. VARACAVOUDIN (Macouba), M. E. GABRIEL (Marin), M. R. BRITHMER (Morne-Rouge), Mme K. SALIBER (Morne-Vert), M. G. GLONDU (Rivière-Pilote), M. A. SAINTE ROSE FRANCHINE (Rivière-Salée), M. R. DULYMOIS (Robert), Mme M-A. APOCALE (Saint-Esprit), M. M. GOBALSAMY (Saint-Pierre), M. C. SAINT-CYR (Sainte-Anne), Mme J. BAZABAS (Sainte-Marie), M. E. JULTAT (Schœlcher), M. C. PALIN (La Trinité), Mme B. BARDOUX (Trois-Îlets), M. L. OCCOLIER (Vauclin).

Communautés d'agglomération :

M. N. MONSTIN (CAP NORD)

Etaient absents :

CTM :

M.G COUTURIER - M. C-A. MENCE – M. D. ZOBDA.

Communes :

M. L. JOUYE DE GRANDMAISON (Fort de France) – Mme L.BESUBE (Ajoupa-Bouillon) – M. J.TABAR (Gros-Morne) – M. S.THALMENSY (Lorrain) – M. M.MICHALON (Marigot) – M. C.CYRILLE (Prêcheur) - M. A.SAINTE-ROSE FRANCHINE (Rivière-Salée) – Représentant (Saint-Joseph) – M. J.ELISABETH (Sainte-Luce) -

Communautés d'Agglomération:

Représentant.e (CACEM) – M. JF. BEAUNOL (CAESM)

Assistaient à la réunion : M. J. VILLERONCE, DGS et ses Collaborateurs.



Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique,

- Vu** le code général des collectivités territoriales en ses articles 21.22 – 22, 2311-1 et suivants,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM, notamment, en son article 11,
- Vu** le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu** le Budget pour l'exercice 2020 du SM/PNRM approuvé en séance du Comité en date du 20 Mai 2020
- Vu** la délibération n° 20-24 en date du 26 août 2020 portant élection du Président du Comité Syndical du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu** la délibération n° 20-25 en date du 26 août 2020 portant élection des Membres du Bureau du Comité Syndical sous la Présidence du Président élu,

Considérant que le CHSCT (Décret n°85-603 du 10 juin 1985 – Article 28 – Note d'instruction de la DGCL n°RDFB1418373N du 25 juillet 2014) est composé de :

- Représentants de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par l'autorité territoriale auprès de laquelle est placé le CHSCT. Membres de l'organe délibérant ou agents de la collectivité ou de l'établissement (Décret 85-603 du 10/06/85 – Art. 31)
- Représentants du personnel désignés par les organisations syndicales pour une durée de mandat de 4 ans (mandat renouvelable),

Considérant que le nombre de sièges des représentants du personnel a été fixé à 5, avec conservation de la parité des collèges élus et personnels, et que, les organisations syndicales ont communiqué au Parc le nombre de représentants du personnel titulaires et suppléants qu'elles ont désignés librement,

Considérant qu'il y a lieu de désigner les nouveaux membres représentant le comité, soit un total de 3 titulaires et 3 suppléants dont le Président,

Sur rapport du Président et après en avoir délibéré
A la majorité des membres présents et représentés, moins 1 abstention

le Comité Syndical

Article 1

Désigne les délégués suivants, membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) du Parc :

Membres Titulaires : 3	Membres Suppléants : 3
Madame Marie-Line LESDEMA - Déléguée CTM	Monsieur Robert DULYBOIS – Délégué du Robert
Monsieur Félix CATHERINE - Délégué CTM	Monsieur Christian PALIN – Délégué de Trinité
Madame Maryse PLANTIN - Déléguée CTM	Madame Francine TOUL – Déléguée CTM

Article 2

Désigne Madame Marie-Line LESDEMA – Déléguée CTM, comme Présidente du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Article 3

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au Représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le 04 septembre 2020.

Le Président,
Denis LOUIS-REGIS

